

## Qu'est-ce que la caisse des écoles ?

La caisse des écoles est un budget propre qui dépend de la mairie. Il est destiné à aider les familles eysinaises dont les enfants sont scolarisés sur la commune, en école maternelle ou en élémentaire.

## Pour quoi faire ?

Cette aide peut être demandée suite à des difficultés de paiement concernant la restauration, le transport, l'accueil périscolaire (hors centre de loisirs) et les classes transplantées.

## Comment en bénéficier ?

Les familles sont accueillies sur rendez-vous au CCAS pour déposer leur dossier réalisé sur la base de leurs critères de ressources. Ce dernier est ensuite étudié par une commission présidée par le maire et composée d'élus, d'agents administratifs, de différents représentants de l'inspection académique, de la préfecture, de l'Éducation nationale et de parents ou anciens parents. (Retrait de la liste des documents à fournir à l'accueil du CCAS ou par mail).

## Combien ?

En 2019, 80 familles ont bénéficié d'une aide pour un montant de 6 986,92€. Le don des parents s'est élevé à 1 533,16€, le reste étant alloué par la Ville.

---

Contact et infos : [ccas@eysines.fr](mailto:ccas@eysines.fr) - 05 56 16 18 14



# LA CAISSE DES ÉCOLES

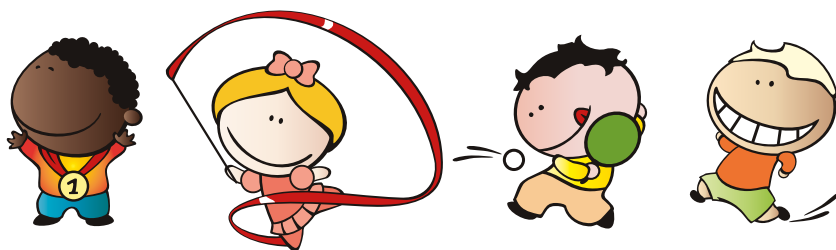
## Appel à cotisation 2020-2021



# JE PARTICIPE !

Si vous souhaitez adhérer et devenir membre de la caisse des écoles pour l'année scolaire 2020/2021, remplissez le bulletin d'adhésion ci-contre et versez une cotisation de 3€ (don minimum).

Ce bulletin, accompagné de votre paiement, est à remettre au directeur ou à la directrice de l'école, à l'enseignant-e ou au CCAS à la mairie d'Eysines **avant le 15 décembre 2020.**



## Bulletin d'adhésion



Je, soussigné-e,.....

demeurant (adresse).....

..... déclare adhérer

à la caisse des écoles d'Eysines pour l'année scolaire 2020/2021.

École de l'enfant.....

Classe.....

Somme versée.....

Mode de versement :

- Espèces
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public

Fait à Eysines, le .....

Signature obligatoire

